L'Élection de Douai

Comme le fait remarquer le *Douai républicain*, dans un article que nous publions plus loin, la tactique des journaux réactionnaires tend, aujourd'hui que M. Cardon a été proclamé élu, de le rendre suspect aux yeux des républicains.

L'*Echo douaisien* annonce que « tout n'est pas fini, et que la Chambre aura à se prononcer. »

Les cléricaux protesteront donc, devant la Chambre, contre la décision de la commission de recensement, et ils travaillent à jeter le trouble dans l'esprit des républicains, de façon à les rendre hésitants lorsque l'élection de Douai viendra en discussion.

C'est ainsi que la *Dépêche* nous sert quelques-uns de ces racontars dont elle a le secret, et d'après lesquels des « agents de M. Cardon », dans le canton d'Arleux, le représentaient comme bonapartiste !

L'*Echo du Nord*, pour ne pas être en reste avec la *Dépêche*, nous parle d' « un républicain de Douai, confident et bras droit de M. Cardon, qui lui a donné l'assurance que jamais celui-ci n'avait pris d'engagement ni pour soutenir le ministère actuel, ni pour voter l'article 7. »

Tout cela ce sont des allégations vagues et indirectes.

Nous avons dit les engagements pris par M. Cardon. Et ce ne sont point des agents quelconques, ou des personnes plus ou moins autorisées à parler en son nom, qui les ont pris : c'est M. Cardon lui-même. Et ces engagements n'ont pas été pris vis-à-vis de personnes innommées, mais bien vis-à-vis des républicains de la Ligue républicaine d'Orchies, vis-à-vis de M. Herbo, maire et conseiller général, des conseillers municipaux, vis-à-vis du rédacteur en chef du *Progrès du Nord*, et vis-à-vis d'autres représentants, et non des moindres, du parti républicain dans l'arrondissement de Douai.

Si ces engagements n'avaient pas été formels, la Ligue républicaine d'Orchies et le *Progrès du Nord* auraient énergiquement combattu la candidature de M. Cardon.

Du reste, le nouvel élu de Douai aura bientôt l'occasion de faire justice des imputations calomnieuses de la presse réactionnaire.

Dès mardi, il prendra possession de son siège à la Chambre. Et, comme nous l'avons dit, il prendra place dans le groupe des députés républicains du Nord, et, notamment aux côtés de son collègue de la 1re circonscription, M. Debève, avec lequel il se propose de marcher solidairement aussi bien au point de vue politique, que pour la défense des intérêts de l'arrondissement de Douai.

⁂

Voici l'article du *Douai-Républicain* dont nous parlons plus haut :

C'est une victoire franchement républicaine. C'est l'échec de l'astuce et de la rouerie.

La réaction, qui s'était livrée à de perfides manœuvres, laisse, dans cette élection, ce qui pouvait lui rester encore d'influence et de prestige.

Le succès de M. Cardon aura un retentissement considérable dans la France entière. En pleine crise politique, la réaction se voit enlever par les républicains une forteresse qu'elle pensait inexpugnable.

Tous les bons citoyens, tous les vrais patriotes applaudiront avec joie à ce magnifique résultat, que l'union sincère de tous les républicains de la 2e circonscription saura rendre durable.

La réaction essaiera sans doute de les diviser pour reconquérir le siège qu'elle vient de perdre. Nos amis politiques ne feront pas son jeu. Ils sauront se rallier et se sentir les coudes autour du drapeau de la République.

Les électeurs de la deuxième circonscription de Douai viennent de donner un bel exemple au pays.

Aussi est-ce avec joie, qu'en leur adressant, en *même temps qu'à* l'élu, nos cordiales félicitations, nous poussons le cri de :

Vive la République !

⁂

Jeudi soir, la décision de la commission de recensement a été rapidement connue en ville. Aussi la Musique municipale et plusieurs sociétés qui s'étaient rendues à la gare pour recevoir la société de gymnastique l'*Honneur*, ont-elles décidé d'aller, après leur station à la Mairie, présenter leurs sympathiques hommages au nouveau député.

M. Cardon leur a fait le plus cordial accueil.

Divers discours ont été prononcés.

M. Raoul Dubron a, le premier, offert un magnifique bouquet à l'élu, en l'assurant de la satisfaction qu'éprouvent tous ses amis et ses concitoyens.

M. Cardon s'est déclaré bien sensible aux félicitations qui lui étaient adressées et les a accueillies avec d'autant plus de plaisir qu'elles avaient M. Dubron comme interprète.

M. le Maire de Douai, à son tour, a chaudement félicité le nouveau député qui défendra énergiquement les intérêts de sa circonscription, mais qui n'oubliera pas non plus ceux de sa ville natale et, pour les faire triompher, se joindra au besoin à leur représentant l'honorable M. Debève. M. Cardon a répondu que, tout en se dévouant d'une façon spéciale aux trois cantons qui l'ont élu, il ne se désintéresserait pas des Douaisiens auxquels il serait toujours prêt à rendre service.

La musique de la ville, sous la direction de son chef distingué, a joué *Gayant* et la *Marseillaise*. La fanfare des trompettes de la *Douaisienne* a fait entendre de retentissantes sonneries.

Les délégués de l'*Honneur* et de la *Pro Patria* ont présenté leurs compliments sincères à l'élu qui les a accueillis par d'aimables remerciements.

Une dernière fois, les verres se sont levés en l'honneur du député et c'est en acclamant la République que se sont séparées les personnes qui avaient assisté à la fête charmante et improvisée.

Sur la Petite-Place, une grande animation a régné jusqu'à minuit.

LA PRESSE PARISIENNE

Le *Figaro* apprécie ainsi qu'il suit l'élection de M. Cardon :

Dimanche dernier a eu lieu à Douai une élection législative : il s'agissait d'élire le successeur de M. des Rotours, conservateur, décédé.

Deux candidats étaient en présence : MM. Cardon et Dumont, tous deux républicains, — les conservateurs n'ayant trouvé personne à leur opposer.

Pour gagner du temps et empêcher l'élection au *premier tour*, les adversaires du gouvernement ont imaginé une méthode nouvelle : des bulletins au nom de M. Cardon ou de M. Dumont ont été tirés portant au dos, dans un des coins, le signe X imprimé. Ces bulletins ont été distribués dans un grand nombre de communes et on en a trouvé plus de 1.200 dans les urnes.

D'après la jurisprudence, les bulletins portant un signe extérieur de reconnaissance comptent au nombre des suffrages exprimés, mais ne doivent pas être attribués aux candidats dont ils portent les noms.

La manœuvre avait donc pour but de relever le chiffre de la majorité absolue et d'empêcher l'élection au premier tour.

Fort heureusement, une distinction a pu être établie : la loi n'a pas prévu et la jurisprudence n'a pas eu à juger le cas où des *bulletins* ont été *uniformément* marqués d'un signe extérieur *imprimé*. Le grand nombre de ces bulletins ne permet pas de penser que le signe extérieur *imprimé*, et par conséquent banal, qu'ils portent soit un signe de reconnaissance ayant eu pour but et pour effet de dévoiler le secret du vote. Il n'y a donc pas la même raison de décider que dans le cas précédent : ces bulletins comptent assurément comme suffrages exprimés, et, puisque l'électeur ne s'y est pas fait connaître, ils doivent également compter pour les candidats.

C'est l'opinion qui a été adoptée par la Commission de recensement, et, au lieu d'un ballottage annoncé, on s'est trouvé en face d'une élection acquise. M. Cardon a été proclamé élu.

M. Cardon est républicain ; il a déclaré qu'il était prêt à soutenir le cabinet. M. Debève, député de la 1re circonscription de Douai, peut en témoigner, et aussi M. Dubois, sénateur du Nord.

Mais le cas était curieux à signaler, et ce procédé électoral valait d'être révélé.

Le *Temps* consacre un long article à l'examen de la décision de la commission de recensement. Après avoir constaté que la jurisprudence du Conseil d'Etat annule les bulletins portant un signe extérieur, il ajoute, toutefois :

Cela semble formel. Mais, examinant l'esprit de la loi, la commission a dû se dire que le but poursuivi par la loi était d'assurer avant tout le secret du vote ; c'est pour cela que jusqu'à ce moment les bulletins de couleur, ou revêtus d'un signe extérieur ou même intérieur, avaient dû être éliminés du nombre des voix attribuées aux candidats, ces signes étant de nature à faire reconnaître les électeurs qui les avaient émises.

Mais le nombre relativement considérable de ces bulletins portant tous le même signe, ne permet pas de les attribuer particulièrement à tel ou tel électeur. Tout au plus permettait-il de les porter dans leur ensemble au compte de tel ou tel parti, ce qui ne pouvait avoir aucune influence sur l'attribution des bulletins, la plupart des candidats se rangeant d'eux-mêmes sous une bannière déterminée en faisant suivre leur nom d'une qualification autorisant le même classement : républicain progressiste, républicain radical, etc., sans que ces classifications aient le moindre effet sur l'attribution des votes.

Enfin la commission, frappée du caractère indéniable de manœuvre que paraît avoir eu le dépôt simultané d'un grand nombre de bulletins marqués, a dû se demander s'il n'était pas nécessaire d'y répondre en déjouant les efforts des électeurs de la X et en proclamant les chiffres que nous venons de donner.

La commission n'ignorait pas sans doute que la jurisprudence parlementaire admet qu'il n'y a pas nullité de l'élection à raison de ce qu'on a compté à des candidats quelques bulletins sur lesquels les électeurs prétendaient trouver des signes extérieurs (Dalloz, Codes annotés, 6002, page 1095), mais le Conseil d'Etat a déclaré cependant qu'il convient d'annuler des bulletins portant une croix même au crayon (Conseil d'Etat, 17 février 1882).

De plus, la commission a pu s'inspirer d'un précédent relatif à l'élection législative de M. Guillain, il y a quatre ans, dans l'élection de Dunkerque.

Les réactionnaires qui n'avaient pas de candidats votèrent alors avec des bulletins marqués d'un signe ; la commission de recensement compta ces bulletins à l'actif de M. Guillain, et la Chambre accepta cette jurisprudence.

C'est encore à la Chambre qu'il appartiendra de décider en dernier ressort, et de fixer la jurisprudence définitive sur le point de savoir si l'emploi *multiple de bulletins marqués de signes extérieurs* peut abroger en fait l'article 21 du décret-loi du 2 février 1852.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des *députés du Nord dans les scrutins :*

1° Sur l'addition proposée par M. Massabuau à l'ordre du jour de M. Dubief (Interpellation sur l'affaire Deianne) ainsi conçue : « Et invitant le gouvernement à assurer l'application du décret du 6 mai 1890. »

Ont voté *pour* : MM. Adam, Cochin, Dansette, Dussaussoy, Lemire, Loyer, Montalembert, Rogez, Tailliandier.

Se sont abstenus : MM. Barrois, Delaune, Morcrette, Motte, Ribot.

Retenus à la Commission du budget : MM. Boudenoot, Guillain, Pichon.

Absents par congé : MM. Graux, Jonnart.

Les autres ont voté contre.

La Chambre a repoussé par **273** voix contre **206**.

Les engagements anticipés

Le ministre de la guerre vient d'informer M. Cazolet, de Bordeaux, président de toutes les Sociétés de gymnastique de France, qu'il venait de nommer, sous la présidence du général Clément, une commission chargée d'étudier le vœu que les Sociétés de gymnastique et de tir formulent depuis plus de vingt ans. Ce vœu est ainsi conçu :

» Faculté pour les jeunes gens qui réuniraient les connaissances et les conditions qu'il plairait à l'autorité militaire d'exiger d'eux, de ne pas attendre, jusqu'à 21 ans, pour faire leur service de trois années. »

Cette nouvelle présente un intérêt sur lequel il est inutile d'insister.

La retraite des gendarmes

Un certain nombre de députés ont signé une proposition de loi portant que tous les gendarmes et brigadiers de gendarmerie retraités seront unifiés au tarif afférent aux sous-officiers.

Commission départementale

La Commission Départementale se réunira le mercredi 4 juillet courant à 2 heures 1/2 de l'après-midi.

Congés pour la moisson

Le ministre de la guerre vient de décider qu'un certain nombre de militaires seront, cette année comme les précédentes, mis à la disposition des cultivateurs du département où ils tiennent garnison, pour les différents travaux agricoles, notamment pour le greffage des vignes, la fenaison, la moisson et les vendanges.

Les militaires cultivateurs ou viticulteurs de profession et qui font trois ans de service peuvent demander à leur chef de corps à être employés aux travaux des champs, soit dans leur famille, soit chez d'autres agriculteurs.

Réciproquement, les cultivateurs peuvent demander des travailleurs militaires par l'intermédiaire des préfets.

Les hommes ainsi détachés de leur corps ne pourront toutefois dépasser 12 0/0 de l'effectif pour les corps d'infanterie, du génie et du train des équipages militaires, et 6 0/0 pour les régiments d'artillerie et de cavalerie.

Leur absence ne devra pas dépasser trente jours.

Les cultivateurs, outre les frais de déplacement, de nourriture et de logement des militaires qu'ils ont demandé à employer, paient une indemnité journalière dont le taux varie, selon les régions, de 1 fr. 02 à 1 fr. 75 par homme, et sur le montant de laquelle le trésorier du corps exerce les retenues réglementaires.

Cette année, ni l'endemnité, ni les retenues ne seront exigées pour les militaires envoyés dans leur famille.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

(*Suite*)

Les derniers jugements de mai

Complétons maintenant le relevé des jugements que nous avions arrêté au 15 mai dans le n° du *Progrès* du 30 mai.

La nouvelle liste qui suit embrasse la seconde quinzaine de mai jusqu'au 31.

XLVIII. — 1. Dhaze contre veuve Jacquart — 2. 25 mai 1900 — 3. 1/3 de l'annulaire droit — 4. 750 francs — 5. 20 fr. — 6. 5.42 0/0.

XLIX. — 1. Farret contre Leclercq-Dupire — 2. 25 mai 1900 — 3. 1/3 de l'index gauche, ankylose du médius — 4. 1,350 fr. — 5. 135 francs — 6. 20 0/0.

L. — 1. Broquet contre Wibaux-Florin — 2. 25 mai 1900 — 3. 1/3 du médius droit — 4. 975 fr. — 5. 15 fr. — 6. 0,03 0/0.

LI. — 1. Jouret contre Motte et Cie — 2. 25 mai 1900 — 3. ? — 4. 1350 fr. — 5. 135 fr. — 6. 20 0/0.

LII. — 1. Philippe contre Delesalle — 2. 25 mai 1900 — 3. ankylose de l'index gauche — 4. 750 fr. — 5. 37 50 — 6. 10 0/0.

LIII. — 1. Meuleman contre atelier de construction de La Madeleine — 2. 25 mai 1900 — 3. Œil gauche — 4. 1,200 fr. — 5. 200 fr. — 6. 33 0/0.

LIV. — 1. Vanneemen contre Schmidt — 2. 25 mai 1900 — 3. 2/3 du médius droit — 4. 1,000 fr.; 5. 100 fr. — 6. 20 0/0.

LV — 1°. Legrand contre Vigneron — 2e. 25 mai, 1900 — 3e. auriculaire droit et ankylose de l'annulaire — 4e. 1,936 fr. — 5e. 200 fr. — 6e. 20, 34 0/0.

LVI — 1°. Delcourt contre Vernier fils — 2°. 31 mai 1900 — 3°. 1/3 de l'index droit — 4°. 1200 francs — 5°. 60 fr. — 6°. 10 0/0.

LVII — 1°. Lorthiois contre alimentation chevaline — 2°. 31 mai 1900 — 3°. deux derniers doigts gauches, main presque perdue — 4°. 1200 francs — 5°. 200 fr. — 6°. 33 0/0.

LVIII — 1°. Vanmalderen contre Lys-Tancré — 2°. 31 mai 1900 — 3°. trois derniers doigts, main presque perdue ; terrasier — 4°. 1050 francs — 5°. 315 fr. — 6°. 60 0/0.

Quelques décisions

Signalons enfin les décisions que contient in extenso (outre le relevé des 58 jugements que nous achevons de résumer ci-dessus), le numéro de juin du *Nord Judiciaire* qui vient de paraître chez Le Bigot.

La 1re de la Cour de Douai, sous la présidence de M. Paul, premier président, réforme un jugement de Boulogne (tramways de Boulogne contre Jumets) qui avait fait courir la rente du jour de l'accident. C'est, dit la Cour, le jour de la consolidation de la blessure qui doit être pris pour point de départ.

La 2e, également de la Cour, mais sous la présidence de M. Mauflastre, président, place le point de départ de la rente à la date de la décision définitive. Cet arrêt (Dez contre Bourgain), déclare en outre que la perte des deux jambes entraîne une incapacité permanente absolue de travail pour un ouvrier âgé et sans instruction. Il fixe de nouveau à 300 le nombre de jours ouvrables, répète que la question des demi-salaires est de la compétence des juges de paix et décide qu'il n'y a lieu ni à paiement d'avance ni à constitution d'un titre pour la garantie de la rente.

La 3e décision émane de M. Lancien, juge de paix du IVe arrondissement de Lille, dans une affaire Woirgard contre Roussel et Duponchelle. Elle dispose que la loi du 9 avril 1898 n'accorde aucune indemnité pour incapacité temporaire partielle et que l'indemnité des demi-salaires n'est due que jusqu'au jour où prend fin la maladie consécutive à l'accident et où *l'ouvrier peut reprendre le travail*.

Si l'ouvrier prétend qu'il subira dans l'avenir une diminution de capacité de travail, il ne peut que former devant le tribunal civil une demande en allocation de rente pour incapacité permanente partielle, sous réserve de l'action en révision.

(C'est ce que vient, en effet, de juger à son tour le Tribunal Civil le 22 juin dans la même affaire). — Le jugement de M. Lancien déclare encore que les demandes d'indemnité temporaire en justice de paix ne sont pas dispensées de l'appel en conciliation par avertissement, si bien que la citation délivrée ex abrupto ne peut entrer en compte dans les dépens.

Enfin deux décisions du Tribunal de Lille, rendues sous la présidence de M. Dassonville, président, terminent ce fascicule. L'une (Demaille contre Desbonnets) commet un expert pour rechercher s'il y a une relation de cause à effet entre l'existence ou le développement d'une hernie et le travail auquel était assujetti l'ouvrier qui en est atteint.

L'autre (Delesalle contre Deladerrière-Garin) rappelle que *le législateur poussant jusqu'au* bout la théorie du risque professionnel, a voulu englober dans cela toutes les industries dans la mesure du possible et ne faire exception que *pour les ouvriers travaillant seuls d'ordinaire* ; que l'énumération de la loi en un mot n'est point limitative, et il décide que les ateliers terme vague et indéterminés, rentrent dans la catégorie des usines et manufactures.

Le déclassement de Lille

Grâce à MM. Géry Legrand, sénateur, et Théodore Barrois, député — c'est l'éminent stratège de l'*Echo du Nord* qui nous le dit — Lille, paraît-il, a obtenu de conserver son corselet de briques. Il paraît que si on démantelait ses fortifications ; que si on rasait sa citadelle, ce « chef-d'œuvre de Vauban » — c'est ainsi que s'exprime le grand écrivain militaire de l'*Echo* — elle risquerait au premier jour d'être engloutie dans le vaste gosier des Teutons de la Forêt-Noire...

Lillois, remerciez vos grands législateurs Barrois (Théodore) et Legrand (Géry), de vous avoir conservé votre zône fortifiée. Vous étouffez, vous ne pouvez vous étendre ni à l'Ouest, ni à l'Est, le Midi comme le Nord vous sont défendus, l'air et la lumière vous sont refusés, la libre communication entre Lille et ses vastes faubourgs ne se peut, qu'importe ! *les fossés* de Lille sont le rempart de la France du Nord, leur disparition est impossible...

Voilà ce que nous ont donné les mélinards de marque — toujours d'après l'*Echo* — les Barrois, les Guillain, les Krantz.

Dire la main qui a guidé M. Barrois dans ses démarches destinées à maintenir la Citadelle, ne nous serait pas plus malaisé qu'à l'*Echo*, mais, en l'espèce, la défense nationale n'ayant rien à voir, passons...

Tout le monde sait que si la ceinture des forts était forcée, la Ville de Lille, malgré ses remparts et ses fossés, ne tiendrait pas deux jours devant une armée envahissante — on sait hélas ! que ni Strasbourg, ni Paris ne se sont rendus par suite d'un aussaut — mais pensez donc, depuis l'effroyable pluie de lyddite sur les positions de Cronje par les Anglais, on a appris le « triomphe de la fortification sur le canon. »

Vaine phraséologie ! Pose militariste inutile ! Les obus des envahisseurs incendiant notre Ville, obligeraient vite celle-ci à capituler pour ne pas être exposée à une inutile destruction.

Qu'on conserve la ceinture des forts avancés autour de Lille, mais qu'on s'obstine à déclarer que ses remparts sont indispensables à la défense nationale, c'est montrer qu'on est resté « vieille baderne » et qu'on se croit encore au temps de l'armée de Condé.

Et le rédacteur de l'*Echo* affirme sans rire que c'est au lendemain de Fashoda que germa dans l'esprit de M. de Freycinet l'idée de déclasser *Lille pour* permettre aux soldats et aux canons d'aller défendre nos côtes exposées à l'attaque de la marine de la Grande-Bretagne !

Cette bourde vaut bien celle du même auteur lorsqu'il raconte que MM. Géry Legrand et Gavelle avaient obtenu le démantèlement partiel de l'ancienne enceinte, entre la porte d'Eau de la Basse-Deûle et la porte Louis XIV.

Nous serions heureux de voir la décision du Parlement et le décret présidentiel qui ont consacré ce démantèlement. Nous attendons que l'*Echo* les fasse connaître à la population ; nous serions heureux que M. Barrois « avec l'intelligence et la tenace énergie, qu'il apporte dans la défense des intérêts de sa circonscription », pour continuer à employer le fier langage du rédacteur de l'*Echo*, voulut bien s'employer à les obtenir, puisque hélas ! ils n'existent que dans l'imagination folâtre de la nationaliste Gazette de la Grand'Place.

Allons, M. le Député de la 1re circonscription de Lille, montrez que vous êtes plus actif au Palais Bourbon qu'au Conseil municipal de Lille, *faites obtenir les vastes trouées dans l'enceinte* bastionnée qui enserre la Ville, ainsi que vous le demande le Général qui écrit pour vous dans l'*Echo*.

Au secours, les généraux de Napoléon le Petit, ceux qui n'ont jamais été que battus pendant « l'Année Terrible » et qui pourfendent maintenant les Prussiens du haut de la tribune du Sénat, avec eux vous maintiendrez Lille au « rang des plus puissants remparts du territoire » !

Vous avez failli être démantelés, Lillois. Heureusement le général Gery-Legrand et le pékin Billot veillaient. Lillois vous pouvez dormir tranquilles...

Maintenant que nous avons raillé, remettons notre plume au fourreau, et une autre fois nous traiterons sérieusement de l'innocuité pour la défense nationale et de l'utilité pour la Cité, du dérasement des fortifications.

De FAVEROLLES.

ROUBAIX

La question du marché à terme

Le *Journal de Roubaix* de ce matin publie la lettre suivante :

Paris, le 29 juin 1900.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Je lis dans le *Journal de Roubaix* une lettre signée : Chambres syndicales de Roubaix-Tourcoing. Permettez-moi d'y répondre ces quelques lignes :

Cette lettre veut être à la fois ironique et méchante, j'en suis étonné quoique je le comprenne et l'excuse.

Lorsque j'ai parlé des courtiers, il est évident que j'entendais, non les courtiers jurés, mais bien les courtiers qui font la place et n'ont rien de commun avec le marché à terme.

Quant à l'appréciation touchant la Chambre de Commerce, pourquoi la faire puisque les Chambres syndicales reconnaissent que cela ne les regarde pas ?

Je me contenterai de faire observer que je suis parfaitement d'accord avec elle en ce qui concerne les abus criants du marché à terme : seuls les moyens de supprimer ces abus ne sont pas les mêmes pour tous : La majorité veut encore une fois tâter de la réglementation, la minorité veut la suppression pure et simple.

Je ne vois nullement en quoi, dans une question de pareille gravité, j'aurais pu manquer de correction envers mes collègues, ce que d'ailleurs je regretterais beaucoup, si cela était vrai ; je considère comme un grand honneur de faire partie de la Chambre de Commerce, mais il y a aussi des questions qui priment tout. Celle-ci en est une où l'on doit lutter à visage découvert.

Faites donc un referendum, Messieurs, qui êtes partisan du marché à terme et si tout le monde a le courage de son opinion, nous verrons quel est le vrai sentiment du pays.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes bien sincères salutations.

Ch. POLLET.

Mort de l'assassin Terryn à La Guyane

On n'a pas oublié le crime commis à Tourcoing le 25 août 1898, par Alexandre Terryn, qui tua d'un coup de couteau son amie, Maria Michiels.

Condamné à mort par la cour d'assises de Douai, le 24 novembre de la même année, le meurtrier fut gracié par le Président de la République, le 11 janvier 1899.

Terryn fut interné à la Guyane, à la colonie *pénitentiaire de Saint-Laurent. Il est mort le* 11 février dernier, à l'hôpital. Il était âgé de 48 ans.

Une agression nocturne

M. Pierre Neyrincke, âgé de 27 ans, peigneur, demeurant, 290, rue d'Oran, passait jeudi soir, vers onze heures, dans le parc de Barbieux. Arrivé près du kiosque, il fut attaqué par trois hommes et deux femmes, qui le terrassèrent et lui volèrent son porte-monnaie contenant 200 francs.

M. Neyrincke n'a pu que porter plainte à la police.

L'accident mortel de l'Institut Sévigné

Les obsèques de Roggé Félix, le malheureux qui s'est tué vendredi à 11 h. 35 en tombant de la toiture de l'Institut Sévigné, auront lieu lundi à 3 h. à l'Hôtel-Dieu.

Un grave accident au Pont-Rouge

Hier après-midi, vers trois heures, un accident assez grave s'est produit au Pont-Rouge. M. Hequette Alfred, âgé de 42 ans, ouvrier à la ferme de l'ébouage, demeurant au Bas Chemin à Wattrelos, se trouvait dans le quartier avec son tombereau chargé, ayant arrêté un instant son véhicule, il voulut se remettre en route, mais son cheval ne pouvant parvenir à démarrer seul, Hequette voulut lui donner un coup de main. Au même instant, le tombereau se mit en marche et le malheureux perdant l'équilibre tomba sur le sol. Une des roues du lourd véhicule lui passa sur la jambe droite.

Relevé par des passants témoins de l'accident M. Hequette fut transporté dans une maison voisine, où M. le docteur Merlier vint lui donner les premiers soins.

Le malheureux a une forte contusion au genou et a été transporté vers 6 heures à l'Hôtel-Dieu.

Accident rue du Coq Français

Vendredi matin, vers sept heures, Mme Léonie Ducoulombier, âgée de 50 ans, passait à l'angle des rues Decrême et du Coq Français, lorsqu'elle fit une chute en descendant le trottoir et se fractura le bras gauche. Relevée par des témoins de l'accident, elle a reçu les premiers soins dans une maison voisine et a ensuite été reconduite en voiture chez elle, à Lannoy.

Accidents de travail

M. Haizwarth Louis, 43 ans, demeurant à Mouvaux, au « Beau-Bouquet », surveillant à la Société Anonyme de Roubaix, rue du Curoir, s'est fait enlever l'ongle du médius droit en plaçant une courroie sur la poulie d'un peigneur de carde.

— M. Guévar Emile, 38 ans, demeurant à Wattrelos, hameau du « Petit Paris », tisserand chez M. Vanoutryve, a été fortement blessé à la cuisse droite par un éc at de verre.

— M. Delgrange Louis, 48 ans, rue de Leuze, plafonneur chez M. F. Chantry, rue Newcomen, a reçu de la chaux dans l'œil droit en blanchissant un mur.

— M Vervacke Albert, 14 ans, rue de Denain, cour Degrieck, apprêteur chez M. Derreumaux, rue du Tilleul 145, a eu la cuisse droite blessée par la chute d'une pièce de tissus.

— M. Petit J.-B., 40 ans, rue du Blanc-Seau, 221, à Tourcoing, dresseur chez M. Louis Derville, rue de l'Alma, s'est fait prendre l'extrémité du pouce de la main droite par le couteau d'une petite dresseuse.

— M. Naels Joseph, 24 ans, rue de l'Alma, 77, maréchal-ferrant chez M. Jean Lahur, rue de l'Alma, a reçu un coup de pied de cheval sur le genou.

— Roussel Louis, 13 ans 1/2, rue Carnot, 144, à Wattrelos, bâcleur chez M. Ch. Pollet, en tombant dans l'escalier, s'est blessé au front.

— M. Descheemacker Jules, 28 ans, garçon brasseur de la brasserie « Union Roubaix-Wattrelos » demeurant rue Malplaquet, s'est écrasé la main en déchargeant des rondelles chez M. Delcroix, 22, rue Newton.

— M. Duthoit Pierre, 47 ans, demeurant à Templeuve (Belgique), meunier chez M. Jonville, a eu la main droite prise dans une vis à palettes.

— M. Richard Charles, 37 ans, rue de Tourcoing, 174, teinturier chez M. Motte-Bossut et Nengin, rue de Tourcoing, a eu le pied gauche blessé par la chute d'une pièce de tissus.

— M. Piette Georges, 32 ans, rue Casimir-Périer 32, fileur chez M. Motte, rue des Longues Haies, s'est contusionné le médius droit en tombant.

— M. Collin Désiré, 22 ans, boulevard de Metz, cour Gondezainne, peigneur à la société Anonyme, rue du Collège, a eu le gros orteil gauche blessé par la chute d'un pot.

Vol avec effraction

Dans la nuit de vendredi à samedi, un vol a été commis avec une certaine audace chez M. Puls Gustave, fabricant de petites voitures, rue de la Barbe-d'Or. Des malfaiteurs se sont introduits dans la maison en passant par les toits et en entrant par une tabatière pour de là, gagner les ateliers.

Les voleurs, en fracturant les portes pénétrèrent dans les bureaux, firent sauter la serrure d'un coffre et s'emparèrent d'une somme de 125 francs.

Une fois le coup fait, les noctambules disparurent. C'est hier seulement que M. Puls découvrit le vol. Il n'a pu que déposer une plainte entre les mains de M. Lâché, commissaire de police du 1er arrondissement.

Un vol rue du Cartigny

Vendredi, profitant de l'absence de la servante de M. Vanelsec, demeurant rue du Cartigny, un ouvrier carrossier, Willems Alfred, âgé de 44 ans, demeurant rue Saint-Laurent, a pénétré dans l'habitation.

Il s'est emparé de deux couteaux et d'une scie.

Une fois son vol commis, Wullems voulut se défaire des objets.

Il se rendit chez M. Mahieu, cabaretier, 33, rue de Tourcoing, et demanda au cafetier s'il ne voulait pas les lui acheter. M. Mahieu refusa. Sans se décourager, Wullems revint à la charge et se présenta même encore deux fois dans l'estaminet où, finalement, il laissa ses outils en gage de ce qu'il devait.

Une plainte ayant été déposée contre lui, il a été arrêté hier par la police de sûreté.

Vol de viande

Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs ayant cambriolé la baraque dans laquelle M. Puche J.B. vend de la viande de cheval, rue Pierre-Motte, sont repartis en emportant de la viande et du saucisson pour une valeur de 25 fr.

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête sur ce vol.

La bicyclette d'Eloi

Eloi Glorieux, un jeune fondeur, âgé de 21 ans, dont les parents habitent 278, rue de l'Alma, à Roubaix, s'était rendu avant-hier à Lille sur une bicyclette d'une valeur de 200 fr., qu'il avait louée à un fabricant de cycles de sa ville natale, M. Cambien, 18, boulevard de Paris.

Après un bon déjeuner, la pensée lui vint de prendre le train pour Paris. Il mourait d'envie de visiter l'Exposition. Il s'embarqua donc, faisant enregistrer sa bécane. Devant la gare du Nord, comme il prenait un apéritif, un passant s'arrêta devant la bicyclette et, après l'avoir soigneusement examinée, demanda à M. Eloi Glorieux, attablé à la terrasse, s'il voulait la lui vendre. Le jeune homme réfléchit qu'il n'avait pas beaucoup d'argent sur lui pour séjourner à Paris et que la bicyclette lui serait plutôt un embarras.

Il consentit à céder la machine pour 70 fr. comptant, et l'acquéreur partit enchanté. M. Eloi Glorieux se rendit à l'Exposition, fit connaissance *d'une élégante jeune femme*, qui lui offrit une hospitalité aussi généreuse que désintéressée, et, hier matin, le jeune homme se réveillait dans un hôtel de la rue Saint-Martin. *Sa compagne avait disparu, et il constata que* les 70 fr. qu'il avait placés dans la poche de son pantalon avaient disparu, comme son pantalon.

Après avoir emprunté à son hôtelier le vêtement indispensable à tout homme civilisé, Eloi Glorieux, qui n'avait plus un centime en poche, est allé supplier M. Nedaud, commissaire de police du quartier Saint-Merri, de le faire rapatrier, promettant du reste de faire désintéresser le marchand de bicyclette par sa famille.

Un phénomène

Avant hier, Mme Danel Alfred, demeurant rue Carnot, 40, à Wattrelos, à côté du passage à niveau du chemin de fer, a mis au monde un enfant phénomène du sexe masculin.

Ce nouveau-né que tout le monde peut aller voir, a le corps très bien constitué, seulement à la place des bras, il a deux ailerons de quelques centimètres de long, terminés, l'un par trois doigts *minuscules, l'autre par quatre*.

Dispute d'atelier

Dans notre édition portant la date du 29 juin, nous parlions d'une querelle d'atelier au cours de laquelle M. Carrette Louis aurait malmené M. Delhoutre. C'est le contraire qu'il faut lire, M. Carrette ayant été la victime et Delhoutre l'agresseur.

Perdu et retrouvé

Hier matin, vers 9 heures 1/2, Mlle Florentine Jacquart, servante, 26, rue du Trichon, venait de quitter la maison de ses maîtres pour aller faire une course.

Arrivée place du Trichon, elle s'aperçut avec effroi de la disparition de son portemonnaie contenant un louis d'or de 20 fr.

Heureusement pour la servante, un brave gendarme qui venait derrière elle avait ramassé le porte-monnaie et fut très heureux de le remettre à sa propriétaire.

Adjudication

Mardi 17 juillet, à onze heures du matin, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication de la fourniture des candélabres et poteaux à gaz en fonte nécessaires à l'éclairage public pendant une période de trois ans.

Le devis s'élève à la somme annuelle de 700 fr.

Cautionnement à verser, 50 fr.

Médecin inspecteur des écoles libres

Par arrêté de M. le Maire de Roubaix, en date du 30 juin, M. le docteur Boie est nommé médecin-inspecteur du troisième groupe des *écoles libres, en remplacement de M. le docteur Leurèle, décédé*.

Tombola au profit des élèves nécessiteux de l'école de la rue Ternaux

Nous rappelons que le tirage de cette tombola est fixé au dimanche 8 courant. A cette occasion, une fête-concert sera donnée dans la salle principale de l'ancien collège, rue du Collège à 3 heures et demie précises. On aura le plaisir d'y entendre la Philharmonique du Jean Guislain, l'Orphéon de l'Ecole et des artistes du plus haut mérite. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à assister à cette fête de bienfaisance du quartier Jean Guislain.

Le prix d'entrée, d'ailleurs, est des plus modiques : vingt centimes, en échange desquels on recevra deux billets de tombola permettant de gagner le gros lot de cent francs ou quelqu'autre des cent trente-trois beaux lots exposés chez M. Thieffry, tapissier, rue de l'Ommelet, 82. Apportons notre sympathique obole à cette œuvre de charité et nos meilleurs encouragements aux organisateurs et aux membres de l'Association des anciens élèves.

Certificat d'études

Hier ont eu lieu, sous la présidence de M. Bourbon, inspecteur primaire, les examens du certificat d'études pour les jeunes filles fréquentant les écoles laïques du canton Nord de Roubaix.

Inscrites 102 — Présentées 98 — Admises 75 Admises définitivement 73.

Prix départementaux : 1er Elodie Liévens — Ecole de la rue des Anges — 2e Jeanne Grosse, école de la rue St-Vincent.

Les épreuves suivantes ont été données aux aspirantes :

Dictée

La marche des eaux. — Les eaux qui tombent sur les crêtes et les sommets des montagnes, ou les vapeurs qui s'y condensent ou les neiges *qui s'y liquifient, descendent par une infinité* de filets le long de leurs pentes : elles en enlèvent quelques parcelles et y marquent leur passage par de légers sillons. Bientôt, ces filets se réunissent dans les creux plus marqués dont la surface des montagnes est labourée : ils s'écoulent par les vallées profondes qui en entament le pied, et vont former ainsi les rivières et les fleuves qui reportent à la mer les eaux qui s'étaient evaporées dans l'atmosphère. A la fonte des neiges ou lorsqu'il survient un orage, le volume de ces eaux des montagnes, subitement augmente, se précipite avec une vitesse proportionnée aux pentes et dévaste les vallées.

Calcul

1. — 4 personnes s'associent pour une entreprise la première apporte 10.000 francs, la 2e 6.000 fr., la 3e et la 4e chacune 5,000 fr. Au bout de 18 mois, l'entreprise est terminée et l'on partage les bénéfices nets s'élevant à 3,120 fr. Calculer : 1° la part de bénéfice revenant à chacune, 2° le taux auquel s'est trouvé placé l'argent engagé dans cette entreprise.

2. — Au lieu d'acheter une douzaine de chemises à 3 fr. 75 pièce, une ménagère se procure 26 m. 50 de toile à 1 fr. 45 ; elle confectionne elle-même la moitié des chemises et fait faire le reste à une ouvrière qui lui demande 2 fr. 35 par chemise. Quelle économie cette ménagère a-t-elle réalisée ?

Composition française

Il y a une pendule dans votre classe ou à votre maison. Faites-en la description. A quoi sert elle ? Quelle leçon de morale vous donne-t-elle ?

Couture

Un ourlet. — Lettre F.

Dessin

Entrelacs.

FIN de SAISON aux GALERIES LILLOISES

Prix **très bas** pour tenter les acheteuses et permettre de solder rapidement tous les modèles de **chapeaux** et de **confection pour dames** existant encore dans ces rayons.

BUVEZ la **MOKATINE** PARTOUT !

Savon Paris-Ménage

POUR LE LINGE

Ce précieux savon,
économique,
éminemment actif,
doux aux mains,
parfumé aux amandes,
est l'une des plus heureuses créations
DE VICTOR VAISSIER
fabricant des célèbres Savons du Congo.

Amateurs photographes

Pour vos appareils et vos fournitures, adressez-vous chez **P. Brulois**, photographe, 25, Grande-Rue, à Roubaix. — Maison de 1er ordre pour travaux à façon.

LE ROI DES CAFÉS

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : **68, rue de l'Epeule**, et **206, rue des Arts, Roubaix.**

NAUVELAERS, Dentiste diplômé

5 bis, Rue du Collège

ROUBAIX

Pose de Dents et Dentiers de tous Systèmes

NOMMONS UN ROI

Gambrinus fut roi de la bière ;
De nos jours, s'il fallait nommer
Un roi des parfums, c'est Vaissier
Que choisirait la terre entière.
J. Doucette au créateur des savons du Congo.

WATTRELOS

Fête nationale du 14 juillet. — Voici le programme des réjouissances qui seront données le jour de la Fête nationale :

Le vendredi 13, la fête sera annoncée par des salves d'artillerie.

Le 13, à 5 heures du soir, distribution de secours aux indigents. — Concours de pigeons sur Clermont, 100 fr. de prix.

Le samedi 14, à 8 heures 1/2, visite des établissements charitables par la municipalité.

A 10 h., formation du cortège place Carnot, au Laboureur.

Après le défilé, carrousel vélocipédique, rue du Crétinier.

A 3 h., place du Moulin, fête de gymnastique.

A 5 h., concert au Sapin-Vert.

A 3 h., salle Lebrun, concours de déclamation.

A 3 h., salle Briffaut, concours de chant.

A 7 h., concert sur la Vieille-Place.

Le soir, à 9 h., sur la Grand'Place, concert par la musique municipale et bal populaire.

ÉLIXIR SUÉDOIS

(Voir en 4e page)

DERNIÈRE HEURE

EN CHINE

A TAKOU

Arrivée de renforts japonais

Shangaï, 30 juin. — De forts contingents japonais sont arrivés à Takou, l'un de 1000 hommes et l'autre de 2000.

Le mouvement s'étend

Shangaï, 30 juin. — Le gouverneur de Chadtung a informé les consuls étrangers à Tchafou qu'il ne pouvait pas répondre de la sécurité de cette ville.

Toute la province étant actuellement en révolte.

Un village brûlé par les Boxers

LES MISSIONS DÉTRUITES

Shanghaï, 30 juin. — Les Boxers ont attaqué la ville de Tchin-Tcheou qu'ils ont livré au pillage.

Les missions ont été détruites.

On croit que le personnel de ces missions a pu s'échapper.

La guerre au Transvaal

Le général de Wet dans l'Orange

Londres, 30 juin. — On apprend au War-Office que le général de Wet mène activement ses opérations dans l'est de l'Etat d'Orange.

Il a eu ces jours derniers plusieurs engagements avec les troupes anglaises.

Il leur a fait une centaine de tués et de blessés.

La division Rundle est toujours au même point.

La division coloniale occupe Senécal et la 8e division occupe Ammonin et Ladybrand.

Abordage de deux vaisseaux

Londres, 30 juin. — Un télégramme de Southampton annonce que le paquebot affrété *Orotawa* a abordé et coulé, près d'Ouessant, le vapeur allemand *Bremen*, et est rentré avarié à Southampton avec les troupes qu'il a à bord, soit 1,488 hommes et officiers.

Le commandant de l'*Orotawa* rapporte que le *Bremen* a coulé en quatre minutes.

L'*Orotawa* a son avant défoncé au-dessus de la ligne de flottaison.

L'abordage s'est produit dans un épais brouillard.